



AVANTAGE ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

Club de sport ou fitness

Bénéficiaire

Adresse

N° d'affiliation

D.N.

Conditions d'intervention

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Notre mutualité accorde aux affiliés jusqu'à 25 ans inclus, une intervention de 25 EUR (par année civile) dans le coût de l'affiliation auprès d'un club de sport ou d'un centre de fitness.*

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par le représentant du club

Je soussigné(e), certifie par la présente que:

nom et prénom:

date de naissance:

adresse:

est membre dans notre club:

pour l'année:

Le club est affilié à la fédération:

Le montant de la cotisation annuelle s'élève àEUR.

Date, signature du représentant et cachet du club.

* En annexe vous trouverez la liste des fédérations de sport reconnues.